

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES DE LONGUYON



ANNÉE 2021 - 2022
DE 3 A 12 ANS

ACCUEILS PÉRISCOLAIRES
Rue James Grunenwald
54260 LONGUYON
Tel : 06.82.86.01.43 / 03.82.39.30.34
Mail : perisco-long-sjean@francas54.org

HORAIRES DES ACCUEILS

Lundis – Mardis – Jeudis – Vendredi

- De 7h00 à 8h30 au Périscolaire Langevin Wallon à LONGUYON
- De 11h30 à 13h30 à la salle Albert Lebrun à LONGUYON
- De 16h30 à 19h00 au Périscolaire Langevin Wallon à LONGUYON

PUBLIC ACCUEILLI

Les accueils périscolaires sont ouverts aux enfants scolarisés des écoles publiques élémentaires et maternelles Longuyon.

ÉQUIPE D'ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est constituée :

- D'une directrice, PIERRET Réjane, titulaire BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur)
- D'animatrices titulaires ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)

LISTE DES SITES D'ACCUEIL

Ecoles	Accueil périscolaire matin et soir	Accueil périscolaire midi
Ecole maternelle et élémentaire Louise Michel	Périscolaire Langevin Wallon	Salle Albert Lebrun
Ecole maternelle et élémentaire Jacques Cartier		
Ecole maternelle et élémentaire Langevin Wallon		

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Il est obligatoire de constituer un dossier d'inscription, à remettre à la directrice, aux permanences indiquées au verso.
Aucun dossier incomplet ne sera accepté.

Dossiers disponibles sur demande auprès de la directrice, ou sur le site www.t2l-54.fr dans la rubrique enfance :

- Fiche d'inscription annuelle (renseignements famille et enfant)
- Fiche sanitaire (renseignements médicaux)
- Carnet de santé et/ou vaccinations
- Planning d'inscription mensuelle (jours de présence enfant)
- Photo d'identité
- Pièces justificatives à fournir :
Pour les allocataires CAF : Attestation de droits 2021 où figure le nom de votre enfant avec indication du quotient familial.
Pour les non allocataires CAF : Attestation de droits CPAM où figure le nom de votre enfant justifiant votre régime + Dernier avis d'imposition sur le revenu ou attestation de droits 2021 MSA.
Sans justificatif, le tarif le plus fort sera appliqué.
- Règlement obligatoire à l'inscription par chèque (à l'ordre des FRANCAS), espèce, virement, CESU.
Les chèques Emploi Service Universel (CESU) sont acceptés, en format papier et numérique, pour tous les accueils, sauf les midis.

OBJECTIFS ÉDUCATIFS

- Permettre à l'enfant de découvrir et s'approprier son environnement
- Favoriser la socialisation et permettre à l'enfant d'accéder à une certaine autonomie
- Permettre à l'enfant de développer ses capacités physiques, intellectuelles et affectives
- Permettre à l'enfant de développer son sens de la création et de l'imagination
- Favoriser la participation des enfants

TARIFS

(en vigueur au 1^{er} septembre 2021 et susceptibles de changer en cours d'année)

ACCUEILS PERISCOLAIRES - LONGUYON			PERISCOLAIRE					
			Periscolaire matin 1h00	Periscolaire matin 1h30	Périscolaire midi	Périscolaire soir 1h00	Périscolaire soir 2h	Périscolaire soir 2h30
Enfants scolarisés à LONGUYON	Ressortissants du Régime général	Quotient familial <ou=800€	1,55 €	2,25 €	5,00 €	1,55 €	3,10 €	3,90 €
		Quotient familial > à 800€	1,60 €	2,30 €	5,10 €	1,60 €	3,20 €	4,00 €
	Autres Régimes	Quotient familial <ou=800€	2,00 €	3,00 €	5,70 €	2,00 €	4,00 €	5,00 €
		Quotient familial > à 800€	2,05 €	3,05 €	5,80 €	2,05 €	4,10 €	5,10 €

Régime général :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime général des prestations familiales (dont les artisans, commerçants, professions libérales, les fonctionnaires en poste métropole et les ressortissants du régime minier) même si elles ne perçoivent pas de prestations de la CAF.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants de régimes spéciaux, (MSA) sous réserve qu'elles ne perçoivent pas de prestations de leur propre régime et qu'elles perçoivent au moins une prestation de la CAF.
- Dans tous les cas, fournir impérativement une attestation de droits CAF 2021 ou une attestation de droits CPAM où figure(nt) le ou les enfant(s) bénéficiaire(s).

Autres régimes :

- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui bénéficient de prestations familiales de leur propre régime.
- Familles dont les deux parents sont ressortissants du régime agricole ou de régimes spéciaux qui ne bénéficient d'aucune prestation (ni de leur propre régime, ni de la CAF).
- Familles dont les deux parents (ou le parent en situation d'isolement) travaillent au Luxembourg ou en Belgique et qui donc n'appartiennent pas au régime général des prestations familiales.
Cette information figure en haut de l'attestation de la CPAM : code gestion 70.

PERMANENCES DES INSCRIPTIONS

RENTRÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

Périscolaire Langevin Wallon de Longuyon :

Jusqu'au 6 juillet 2021 : **Lundis de 9h00 à 11h00 / 14h00 à 16h15 / 16h45 à 17h00**
Mardis de 9h00 à 11h00 / 14h00 à 16h15 / 16h45 à 18h00
Jeudis de 9h00 à 11h00

Du 7 au 23 juillet : **Lundis, mardis, mercredis, vendredi de 9h00 à 11h30**

Du 26 au 30 juillet : **Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30**
et 14h00 à 16h00

Du 02 au 13 août : **Lundis, mardis, mercredi de 9h00 à 11h00**

Du 23 au 27 août : **Lundi de 13H00 à 18H30**
Mardi de 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 18H30
Mercredi de 8h00 à 12h00
Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13H00 à 18H30
Vendredi de 8h30 à 12h00

HORAIRES D'OUVERTURE SECRÉTARIAT

Le secrétariat, situé au périscolaire Langevin Wallon de Longuyon, est ouvert en période scolaire

Les lundis de 9h00 à 11h30 ; de 14h00 à 16h15 et de 16h45 à 17h00

Les mardis de 9h00 à 11h30 ; de 14h00 à 16h15 et de 16h45 à 18h00

Les jeudis de 9h00 à 11h30

INFORMATION

L'organisation pourra être modifiée dans le cadre de la crise sanitaire, en application des décisions gouvernementales.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale
de la cohésion sociale

